

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	31

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 27 Septembre à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 21/09/2022.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, SIMON Claudette à Mme TRAHARD Véronique, MM : GRAFFIN Serge à Mme PASTEAU Dominique, HERVE Yves-Marie à M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre à M. ROUANET Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme PREZELIN Séverine

DEL2022/070 – Conventions de partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'association Initiative Sarthe au titre de l'année 2022

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le rôle de la Région en matière de développement économique, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition, sur son territoire, des orientations en matière de développement économique. Toutefois, les intercommunalités peuvent intervenir en complément de la Région en apportant une aide financière aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Depuis 2011, la Communauté de communes est partenaire de l'association Initiative Sarthe qui octroie des prêts d'honneur aux porteurs de projets jugés éligibles afin de soutenir la création et la reprise d'entreprises. Elle propose également aux porteurs de projets un accompagnement, un parrainage et un suivi technique.

Ce soutien local intervient par conséquent en complément du soutien régional visant à abonder les fonds de prêt d'honneur et les fonds de garantie de prêt bancaires des associations de garantie réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Comme les années passées, le soutien de la Communauté de communes à l'association Initiative Sarthe pour l'année 2022 prendra la forme d'une participation à son budget de fonctionnement à hauteur de 5 252.40 € (5 390.70 € en 2021).

Le partenariat prévoit également une participation ponctuelle aux fonds de prêts versés par l'association aux porteurs de projets sur demande d'Initiative Sarthe ou sur proposition de la Communauté de communes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, —

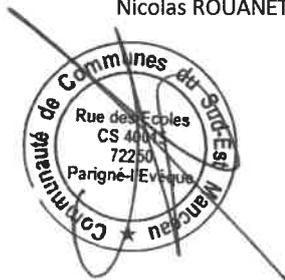
- **APPROUVE** la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création - reprise d'entreprise avec la Région des Pays de la Loire ainsi que la convention de partenariat avec l'association Initiative Sarthe pour l'année 2021.
- **HABILITE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 27/09/2022

Le Président,
Nicolas ROUANET

La secrétaire
Séverine PREZELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20220927-DEL2022070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Publication : 03/10/2022